

Une Vignette bleue pour favoriser les véhicules «propres»

Jacques-André Haury, député libéral au Grand Conseil vaudois et membre d'Ecologie libérale, explore un moyen de changer rapidement le parc automobile suisse



La City de Londres a donc introduit un péage urbain. Ce système présente une caractéristique qui mérite notre attention: les véhicules peu polluants et reconnus comme tels peuvent circuler librement dans la City, sans s'acquitter de la taxe de péage. L'introduction d'un péage urbain nous semble peu appropriée à la taille des villes suisses – à l'exception peut-être de Genève et Zurich – mais le principe d'offrir des avantages en nature aux véhicules «propres» mérite de retenir tout notre intérêt.

La Conférence suisse des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP) a mis en consultation, le 25 juillet dernier, un projet de taxe cantonale sur les véhicules automobiles selon des critères écologiques. Il s'agirait d'introduire une «Etiquette Environnement» qui, sur la base de critères de consommation et d'atteinte environnementale, permettrait aux cantons d'accorder des réductions

de la taxe automobile. Il convient de relever que, dans le canton de Vaud, un système analogue a déjà été mis en place.

Cette démarche nous paraît intéressante et utile, mais nous craignons qu'elle n'ait qu'un effet limité. Le facteur financier n'est qu'un des éléments qui déterminent le choix des usagers, et il n'est pas toujours prépondérant. On relèvera, en particulier, que malgré la subvention que la Ville de Lausanne et Gznat offrent à l'achat d'un véhicule fonctionnant au gaz naturel (1500 fr.), les acheteurs ne se ruent pas sur ce type de motorisation. Il faut que les usagers y trouvent un avantage pratique, dans leur vie quotidienne.

Ecologie libérale va plus loin et propose l'introduction d'une Vignette bleue, à placer ostensiblement sur le pare-brise des véhicules reconnus par la Confédération comme «écologiques», c'est-à-dire ménageant l'atmosphère et l'air que nous respirons. Aux détenteurs de cette vignette, les autorités seraient invitées à accorder des avantages pratiques. Autorités fédérales, certes, mais surtout cantonales et communales. Au gré de leur fantaisie et de leur imagination. Au gré surtout de leurs caractéristiques locales. Il est

essentiel que les communes tout particulièrement puissent disposer d'une marge de manœuvre, car c'est souvent à ce niveau de proximité que se décident les habitudes et les comportements respectueux de l'environnement.

Par exemple: fermer certaines rues aux véhicules privés à l'exception de ceux qui arborent la vignette bleue

Suggérons quelques pistes. Autoriser, sur le domaine public, un stationnement dépassant les durées prescrites aux détenteurs de la Vignette bleue. Ou n'autoriser le stationnement sur le domaine privé des communes qu'aux seuls détenteurs de la Vignette bleue. Ou réserver, lors d'un festival comme celui de Nyon, les parkings les plus proches de la manifestation aux détenteurs de la Vignette bleue.

On peut aussi imaginer des avantages en matière de circulation. Par exemple fermer certaines rues aux véhicules privés à l'exception de ceux qui arborent la vignette bleue. Ou autoriser la circulation sur les

voies réservées aux bus et aux taxis aux détenteurs de la Vignette bleue (au moins pendant un temps limité après son introduction).

On pourrait même espérer que des milieux privés participent à cette dynamique, en particulier les grands centres commerciaux.

Le but d'Ecologie libérale est clair: assainir le parc des véhicules privés pour le remplacer, le plus rapidement possible, par des véhicules peu polluants, de manière à ce que notre société puisse continuer à bénéficier des avantages de la mobilité individuelle tout en ménageant notre environnement. Cet assainissement ne se fera pas seulement par des incitations financières. Offrir des avantages concrets, dans la vie quotidienne, à ceux qui ont choisi de recourir à des technologies respectant l'environnement aurait, à coup sûr, un effet beaucoup plus spectaculaire, en particulier dans les zones urbaines. La Vignette bleue nous paraît offrir cet intérêt, en ouvrant de surcroît une large marge d'action aux acteurs locaux, les cantons, et surtout les communes.

L'auteur est candidat au Conseil national aux élections du 21 octobre.